

ATTESTATION D'ASSURANCE
PERIODE DE VALIDITE du 06/11/2019 à 00H00 au 05/11/2020 à 24H00

Nous soussignés, **AIG Europe SA**, certifions que

Sarl SKI VOL
RELAIS DU SKIEUR
73120 COURCHEVEL VILLAGE

est titulaire du contrat d'assurance **POLICE n°550793** couvrant les risques suivants :

■ **RESPONSABILITE CIVILE à l'égard des personnes non transportées et des passagers**

Limite (cf tableau ci-dessous) UNIQUE ET CONFONDUE par événement et ce quel que soit le nombre de sinistres enregistrés au cours d'un même événement.

La garantie est accordée selon les dispositions des règlements Européens 2027/97 ; 889/2002 ; 785/2004 ; 2018/395.

La garantie est étendue aux Risques de Guerre et Assimilés selon les dispositions de la Clause AVN52E.

Garanties applicables au SOL et en EVOLUTION.

AERONEFS GARANTIS

| Marque | Immatriculation | Place passagers | Place pilote | Responsabilité Civile Limite de garantie |
|---------------------|-----------------|-----------------|--------------|---|
| CAMERON Z160 | F-GKOL | 6 | 1 | 6 000 000 EUR |
| CAMERON Z160 | F-HPOL | 6 | 1 | 6 000 000 EUR |

■ **INDIVIDUELLE A LA PLACE PILOTE** : 1 place pilote

En cas de décès : sur la base d'un capital de 30.000 EUR

En cas d'incapacité permanente : sur la base d'un capital de 30.000 EUR

LIMITES GEOGRAPHIQUES : Europe, Turquie, Tunisie, Maroc. A l'exclusion de tout pays sous embargo par l'Union Européenne et/ou par les Nations Unies et tout pays sous sanctions OFAC

CONDITIONS D'EMPLOI :

Vol à caractère non commercial exécutés pour l'agrément, Vols de baptême de l'air avec participation aux frais, Participation à des manifestations aériennes ou compétitions (à l'exclusion des tentatives de record ou à leurs essais), Vols de démonstration, Vols captifs, Vol de nuit, Vols d'instruction.

+ Transport de passagers à titre onéreux avec délivrance d'un titre de transport (Exploitation commerciale)

Photographie, tournage et publicité aérienne, Largage de *parachutistes* (les pilotes doivent justifier au minimum d'une expérience de 50h/v et de 50 ascensions en qualité de pilote de ballon à air chaud et effectuer un stage spécifique validé par la DGAC), à l'exclusion de toute autre utilisation.

Tous pilotes titulaires d'une licence en état de validité et qualifiés pour les fonctions qu'ils occupent à bord Ecole de pilotage : Tous pilotes et/ou élèves pilotes.

La présente attestation d'assurance est délivrée à la demande de l'assuré et ne saurait engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat. Seuls les termes dudit contrat feront foi en cas de litige.

Nous, Atlantis, autorisés par AIG Europe SA

Fait à Paris, le 25/10/2019

Pour sa part de 100,00%

